



## Rapport de suivi - Mise en œuvre 2016

### Plan de gestion des matières résiduelles 2004 (Version modifiée 2008)

NO	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>MATIÈRES RECYCLABLES</b>						
1	Optimisation du service de collecte sélective des matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Uniformisation des contenants de collectes (bacs roulants) des matières recyclables</li> <li>Communication et promotion de moyens incitatifs auprès des industries, commerces et institutions (ICI)</li> <li>Maintien de la Brigade verte pour la recherche et la sensibilisation</li> </ul>	<p>Municipalités</p> <p>MRC</p> <p>MRC</p>	<p>2005</p> <p>2004</p> <p>2004</p>	<p>Terminée (100 %)</p> <p>Mise en œuvre de 2004 à 2012 (suspendue depuis 2013)</p>	<p>Bacs roulants verts pour la récupération et bacs noirs pour les déchets implantés dans les sept municipalités</p> <p>La Brigade verte qui assurait la sensibilisation a cessé ses activités à partir de 2013 pour des raisons de financement de ses activités. À la suite de sa suspension, les municipalités ont recours à leurs propres initiatives.</p> <p>Quelques actions de communication via la Régie de récupération de l'Estrie se poursuivent.</p> <p>Une démarche de révision de la taxation de la GMR des ICI (portée incitative) a été amorcée par la Ville d'Asbestos (intégré en 2017 une nouvelle répartition de la taxation selon le principe générateur/payeur).</p> <p>La MRC a débuté une démarche d'accompagnement de cinq ICI de son territoire pour l'amélioration de la gestion des matières résiduelles dans le cadre du projet pilote SCORE du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.</p> <p>La Ville de Danville a choisi d'offrir un nouveau service de collecte des plastiques agricoles pour la récupération via des collectes spéciales par conteneur à partir de 2017.</p> <p>La Municipalité de Wotton, St-Adrien, St-Camille et Ham-Sud ont choisi d'offrir un nouveau service de collecte des plastiques agricoles pour la récupération via des collectes spéciales avec des sacs 360 litres à partir de janvier 2017.</p>

NO	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>RÉSIDUS ORGANIQUES</b>						
2	Promotion du compostage domestique	Sensibilisation et formation au compostage domestique et à l'herbicyclage par la Brigade verte	MRC	2005	Mise en œuvre de 2005 à 2012 (suspendue en 2013)	<p>La Brigade verte qui assurait la sensibilisation a cessé ses activités à partir de 2013.</p> <p>Les municipalités ont recours à leurs propres initiatives.</p> <p>Un projet d'intégration de l'obligation du compostage domestique a été mise en œuvre depuis le printemps 2013 dans la Municipalité de St-Adrien et des actions de suivi sont toujours déployées en 2016.</p> <p>Une campagne de sensibilisation au compostage domestique a débutée en 2015 dans la Municipalité de St-Georges-de-Windsor.</p> <p>En 2009, la Ville d'Asbestos a implanté la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire. Il offre un crédit de taxe annuel de 30 \$ à ceux qui pratiquent le compostage domestique.</p> <p>En 2016, l'ensemble des municipalités ont débuté la réflexion pour des plans de gestion des matières organiques qui visent, soit le compostage domestique ou la collecte. Les municipalités de Danville et de Wotton débutent l'implantation de la collecte avec bac brun au printemps 2017.</p>
3	Parcs municipaux de compostage	Planter, sur le territoire de chacune des 7 municipalités de la MRC, un petit parc municipal de compostage de moins de 150 m <sup>3</sup>	Municipalités	2005	Abandonnée	<p>Action mise en œuvre par d'autres moyens plus adéquats pour le milieu.</p> <p>La Ville d'Asbestos a implanté la collecte des matières organiques en 2009.</p> <p>La Municipalité de St-Adrien a implanté en 2013 le compostage domestique.</p> <p>Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation, la Municipalité de St-Georges-de-Windsor a implanté des composteurs domestiques à l'école primaire, au chalet des loisirs et au centre municipal.</p> <p>En 2016, l'ensemble des municipalités ont débuté la réflexion pour des plans de gestion des matières organiques qui visent, soit le compostage domestique ou la collecte. Les Municipalités de Danville et de Wotton débutent l'implantation de la collecte au printemps 2017.</p>

NO	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>ORDURES</b>						
4	Collecte uniquement du contenu du bac roulant aux 2 semaines et interdiction de déposer des résidus de tonte et des feuilles dans la collecte des ordures ménagères	La MRC devra procéder selon la séquence suivante : 1- La révision de la réglementation et des contrats de collecte des ordures; 2- La promotion de la nouvelle réglementation auprès de la population de la MRC.	Municipalités	2004 et en continu	Terminée  Non débutée	Les sept municipalités collectent les bacs noirs à déchet aux deux semaines.  La Municipalité de St-Adrien collecte les déchets une fois par mois de décembre à avril.  Aucune réglementation n'a été adoptée afin d'interdire de déposer des résidus de tonte et des feuilles dans les ordures ménagères.
5	Aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la MRC	La Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources (RIÉMR) a été créée, en février 2006, aux fins de l'établissement d'un lieu d'enfouissement technique.	RIÉMR	2009	Interrompue	Les municipalités de la RÉIMR ont décidé de ne pas faire ce projet à la suite de nouvelles données obtenues. La RIÉMR est dissolue depuis 2013.
6	Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire (LES)	Différents scénarios de fermeture du site ont été évalués. Le premier avec de la terre, le second avec des résidus miniers et le troisième avec des résidus de désencrage.	MRC des Sources gestionnaire du LES mandaté par le Comité des 15 municipalités propriétaires du LES	2009	Terminée (100 %)	Rapport final de fermeture du LES déposé en 2014

NO	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES MÉTAUX</b>						
7	Collectes porte à porte des encombrants et des métaux, envoyés dans un centre de valorisation	Offrir deux journées de collecte spéciale porte à porte pour les encombrants et les métaux, afin de les détourner de l'enfouissement.	Municipalités	2006 et en continu	Partiellement réalisée	<p>Le service des collectes spéciales porte-à-porte, soit une journée au printemps et à l'automne est implanté dans chacune des municipalités. Cependant ceux-ci sont toujours acheminés directement vers le site d'enfouissement.</p> <p>Un réseau informel de récupération des métaux est actif lors de ces collectes car plusieurs particuliers les récupèrent pour les acheminer chez un ferrailleur.</p> <p>Quelques organismes communautaires ou entreprises poursuivent la récupération des encombrants réutilisables et certaines offrent des services de collecte ou de livraison mais il n'y a pas une d'uniformité.</p>
8	Apport volontaire des pneus au parc à conteneurs et retour aux points de vente	En plus du programme de récupération des pneus usés aux points de vente géré par Recyc-Québec, la MRC désire offrir à ses citoyens un point de collecte additionnel des pneus usés qui serait situé sur le site de son futur parc à conteneurs.	Municipalités	2006 et en continu	Partiellement réalisée	<p>La MRC des Sources ne possède pas de parc à conteneurs.</p> <p>L'Écocentre de la Ville d'Asbestos accepte les pneus sans frais peu importe la provenance du citoyen.</p>
9	Apport volontaire des textiles et soutien aux organismes locaux	Cette option vise à implanter l'apport volontaire au moyen de dépôts (cloche) de récupération dans chacune des 7 municipalités de la MRC.	Municipalités	2007 et en continu	Partiellement réalisée	<p>Des cloches de récupérations des textiles sont disponibles sur plusieurs sites:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Asbestos : Friperie des Sources, Dépanneur Royal et Ressourcerie La Croisée</li> <li>- Danville : Friperie Corde-à-linge et Friperie Univert</li> <li>- St-Adrien : derrière le centre communautaire</li> </ul> <p>Des sites de dépôts sans cloche sont également disponibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Asbestos : Comptoir familial de l'Or Blanc</li> <li>- Danville : Boutique chez VÉ-RO</li> <li>- Wotton : Friperie Pierrette Poirier</li> <li>- St-Georges-de-Windsor : Presbytère</li> </ul>

NO	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</b>						
10	Collecte itinérante des RDD	Cette option repose sur l'apport volontaire aux points de dépôt des résidus de peintures par les citoyens. Pour ce faire, elle vise des lieux stratégiques où seraient implantés les conteneurs de l'organisme Éco-peinture.	Municipalités	2004 et en continu	Terminée (100 %)	<p>Il n'y a pas de collecte itinérante annuelle de résidus domestiques dangereux (RDD) dans les municipalités.</p> <p>Des conteneurs pour la récupération des peintures, solvants, huiles, antigels, etc. sont instaurés dans chacune des sept municipalités.</p> <p>Des conteneurs pour la récupération des technologies de l'information et de la communication sont instaurés dans chacune des sept municipalités.</p> <p>Chacune des municipalités possède un lieu de récupération pour les piles et les lampes au mercure.</p>
<b>GESTION DES BOUES</b>						
11	Système régional de vidange obligatoire des boues de fosses septiques	Implanter un système régional de vidange obligatoire des boues de fosses septiques géré par la MRC des Sources, dans le cadre d'une entente reliant toutes les municipalités.	MRC	2005	<p>Interrompue au niveau régional</p> <p>Partiellement réalisée par les municipalités</p>	<p>Les municipalités gèrent leurs propres réglementations et leurs fonctionnements au niveau de la vidange des fosses septiques.</p> <p>La Municipalité de St-Adrien est la seule à procéder actuellement à une vidange municipalisée.</p> <p>Les municipalités d'Ham-Sud et Saint-Georges-de-Windsor exigent la transmission des reçus de vidange des citoyens.</p> <p>La Ville de Danville a débuté en 2016 l'inspection d'une centaine de fosses septiques dans des zones en rive des cours d'eau principaux.</p>

NO	MESURE	DESCRIPTION	RESPONSABLE	ÉCHÉANCIER	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
<b>RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION</b>						
12	Implantation d'un parc à conteneurs	Un parc à conteneurs est un lieu d'apport volontaire permettant de récupérer les matières résiduelles possédant un potentiel de valorisation qui ne sont pas ramassés, comme dans le cas des matières recyclables, par la collecte sélective. Le parc à conteneurs est aussi connu sous les appellations «parc de récupération», «dépôt de récupération permanent» et «Éco-centre».	MRC	2007	Interrompue	<p>Un parc à conteneurs a été créé en 2009 (Écocentre de la Ville d'Asbestos) par contre tous les citoyens de la MRC via un frais supplémentaire peuvent y déposer leurs matières.</p> <p>La Ville de Danville a mis sur pied en 2013 une aire de dépôt des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). Depuis 2015, cette aire accepte les branches et les feuilles gratuitement. En 2016, la Ville a produit un dépliant d'information sur les points de dépôt de résidus de CRD qu'elle remet lors de l'émission de permis de construction.</p> <p>La Municipalité de Wotton possédait une aire de dépôt des résidus de CRD pendant quelques années et celui-ci a été interrompue en 2016 et devrait être remis en fonction prochainement.</p>

## Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

### ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : MRC des Sources

Année de référence : 2016

En fonction des critères publiés sur notre site Web, compléter les informations suivantes pour chaque municipalité de votre territoire :

- possède une réglementation interdisant le stockage et l'épandage de matières putrescibles résiduelles dont le compost, le digestat, les boues municipales et autres matières résiduelles fertilisantes (MRF) organiques, en zone verte;
- réalise la collecte résidentielle de résidus verts et alimentaires (collecte de troisième voie) en 2016;
- uniquement pour les municipalités de moins de 5 000 habitants, mise en place par la municipalité d'un service de composteurs domestiques et communautaires aux citoyens.

Pour toute information communiquez avec le MDDELCC au 418 521-3950, poste 4104

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <a href="http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites">http://www.mamot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites</a>		Nombre total d'unités d'occupation ( 8 logements et moins)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage	Aucun règlement	Collecte de résidus verts ET alimentaires domestique	Nombre d'unités d'occupation desservies au 31 décembre 2016 (8 logements et moins)	Nombre de semaines de collecte en 2016	Date de début des collectes en 2016	Composteurs domestiques	Composteur communautaire	Nombre d'unités d'occupation desservies par un composteur au 31 décembre 2016 (8 logements et moins)
Code géo	Nom de la municipalité										
40043	Asbestos (V)	3 503	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3351	33	janvier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	152
40047	Danville (V)	1 722	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n/a	n/a	n/a	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non déterminé
40017	Wotton (M)	736	<input checked="" type="checkbox"/> Note 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n/a	n/a	n/a	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non déterminé
40010	Saint-Adrien ((M) - Estrie)	261	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n/a	n/a	n/a	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	261
40025	Saint-Camille (Canton - Estrie)	258	<input checked="" type="checkbox"/> Note 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n/a	n/a	n/a	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non déterminé
40032	Saint-Georges-de-Windsor (M)	490	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n/a	n/a	n/a	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	60
40005	Ham-Sud (M)	186	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	n/a	n/a	n/a	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non déterminé
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Note 1	Seulement pour 2 périodes de courtes durée (festivité)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Note 2	Règlement 2016-02 interdisant l'épandage durant certains jours seulement exemple : 23 et 24 juin 2016		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	